

Compte–rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2009

La séance est ouverte à 21h00.

Présents : Roger DERANQUE, Maire. Jean-Yves RIOU, 2ème Adjoint. Laëtitia POIDRAS, 3ème Adjointe. Nicole BABAU, 4ème Adjointe. Conseillers municipaux : Arielle BARBE, Thierry BENOIT, Gérard BLANQUER, Colette BONO, Claudie GRUAU, Etienne MOUSSIÉ, Anne-Cécile REUS, Claude REUSA, Marius RISBOURG, Stéphane ROURE, Régis VALENTIN.

Absents ayant donné pouvoir : Françoise ARAMAND à Nicole BABAU, Fatma LAKEHAL à Roger DERANQUE, Florence PELLEN à Claudie GRUAU.

Absent : Claude CANONNE.

Secrétaire de séance : Nicole BABAU.

A l'ouverture,

- le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 19 décembre 2008. Le Maire signale qu'un courrier a été remis en Mairie peu de temps avant la séance faisant part de remarques sur la délibération portant classement de la voirie communale. Il y sera donné suite ultérieurement, lors d'un entretien avec le rédacteur de la missive.
- le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour : installation d'un système d'horlogerie électronique dans la Tour de l'Horloge.

Installation d'un système d'horlogerie électronique.

Le Maire fait part au Conseil municipal de problèmes récurrents constatés depuis quelques mois dans le fonctionnement de l'Horloge. Après plusieurs interventions des Ets BODET, chargés de la maintenance, il s'avère que malgré la remise en état du mécanisme d'époque réalisée en 2002/2003 lors des travaux de restauration entrepris sur le monument, la fiabilité du système est sans cesse remise en cause par les contraintes liées à son utilisation (remontage mécanique hebdomadaire) et un entretien coûteux. Le Maire propose donc au Conseil d'installer un système de commande assurant automatiquement le fonctionnement de l'Horloge, suivant devis établi par les Ets BODET pour 4 404,87 € TTC.

Accord unanime.

Remise en état de la toiture de l'ancienne école communale.

Pour pallier les problèmes d'infiltration d'eau du bâtiment et afin de mettre en sécurité le préau qui menace de s'effondrer, le Maire a pris contact avec le cabinet Croux Architecture afin de faire une proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre et une estimation des travaux à entreprendre. Le recours à ces architectes semblait logique dans la mesure où ils ont déjà travaillé par le passé sur le projet de restauration de l'immeuble avec la précédente équipe municipale et ont une bonne connaissance du site.

Une première estimation sommaire permet de dégager les prévisions de coûts suivantes :

- Remise en état de la toiture du bâtiment principal :	77 500 € H.T
- Démolition et mise en sécurité du préau :	9 500 € H.T
- Honoraires de maîtrise d'œuvre (12%) :	10 440 € H.T
- Honoraires bureau de contrôle :	2 175 € H.T
- Honoraires SPS :	1 368 € H.T
- Imprévus (poste à prévoir dans la mesure où il s'agit de restauration):	5 000 € H.T
- TOTAL	105 983 € HT
	126 756 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour la remise en état de la toiture du bâtiment et la mise en sécurité du préau. Les Conseillers demandent en revanche à ce que les honoraires de maîtrise d'œuvre soient renégociés avant d'aller plus loin dans la procédure, en raison de la reprise du dossier par le même cabinet d'architecture.

Réhabilitation du groupe scolaire

Les menuiseries de l'école, vétustes, non isolantes et présentant des risques pour la sécurité des enfants, nécessitent une réhabilitation complète. Le Maire souhaite profiter de la réfection de ces menuiseries pour mener une réflexion plus globale et analyser la situation énergétique des bâtiments de l'école.

C'est de ce diagnostic énergétique, qui comportera un certain nombre d'éléments (calcul théorique normalisé des déperditions, simulation thermique dynamique des salles de classe, avant et après remplacement des menuiseries, etc...) que devra découler une proposition architecturale.

Le Maire demande donc au Conseil :

- un accord de principe validant cette approche ;
- l'autorisation de procéder à une mise en concurrence des bureaux d'études énergétiques recommandés par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie);
- l'autorisation de solliciter des subventions, pouvant atteindre 70%, au Conseil Régional et à l'ADEME.

Après en avoir délibéré et enregistré les votes :

ABSTENTION : 1 = Marius RISBOURG

POUR : 14 + 3 pouvoirs = 17

le Conseil Municipal :

VALIDE la démarche ci-dessus exposée ;

AUTORISE le Maire à procéder à une mise en concurrence des bureaux d'études énergétiques ;

AUTORISE le Maire à demander des subventions aux Conseil Régional et à l'ADEME.

Aménagement de la cour de l'école maternelle.

Le Maire fait part de son inquiétude quant à l'avancement du projet (retard sur le calendrier prévisionnel des travaux) et aux compétences du bureau d'étude, par rapport au programme défini et notamment en terme architectural.

Il interroge donc les membres du Conseil sur la suite à donner à ce dossier compte tenu du fait qu'il a été annoncé à la population une réalisation pour la fin août.

Après en avoir débattu, il est décidé :

- de retirer à l'atelier Girardin la réalisation du préau. Celui-ci sera intégré, s'il y a lieu de réaliser une telle structure, dans les travaux de réhabilitation du groupe scolaire.
- de laisser au paysagiste la mission d'aménager la cour, de définir les espaces (reprise des sols, végétalisation, ...).
- de renégocier les honoraires qui avaient été fixés lors de la dernière commission « Relations humaines » à un forfait de 6 000 € HT.
- de faire en sorte que ces travaux soient finis pour la rentrée scolaire de septembre 2009.

Local rangement du stade : signature du contrat de maîtrise d'œuvre et attribution des lots.

Conformément à ce qui avait été décidé lors des conseils précédents, le contrat de maîtrise d'œuvre avait été signé et la procédure de mise en concurrence lancée auprès de toutes les entreprises cucuronaises compétentes.

Seule une entreprise par lot a répondu :

			€ HT	€ TTC
Lot 1	Maçonnerie	Morra	4 833,60	5 780,98
Lot 2	Electricité	Brémond	450,00	538,20
Lot 3	Menuiserie	serv. Voirie		
Lot 4	Peinture	Briand	631,50	755,27
	TOTAL		5 915,10	7 074,45

Le Maire propose de retenir les entreprises qui ont fait acte de candidature aux prix indiqués ci-dessus.

Accord unanime.

Affectation de la Dotation Globale d'Équipement 2009.

Le Maire informe les membres du Conseil de la possibilité de percevoir la dotation d'équipement globale, subvention versée par la Préfecture, sous réserve de présenter un dossier qui respecte certains critères :

1) Nature de l'opération :

- Travaux concernant les bâtiments communaux ;
- Travaux de voirie communale ;
- Travaux concernant les équipements communaux ;
- Accès aux nouvelles technologies ;
- Travaux nécessaires à la sécurisation et à la protection des populations contre les incendies.

2) Dossier à déposer avant le 15/02/09

3) Réalisation dans le courant de l'année 2009

Le Maire propose de déposer un dossier pour l'aménagement de la cour de l'école maternelle, dossier qui semble remplir tous les critères requis.

Accord unanime

Remise en état et maintenance des hydrants.

Le centre de secours des Sapeurs Pompiers de Pertuis procède chaque année à une vérification des hydrants de la commune. Cette procédure conduit à la rédaction d'un rapport qui récapitule la nature de l'hydrant (bouche ou poteau incendie), le diamètre de la conduite, le débit et les anomalies relevées. Force est de constater que faute d'avoir été entretenu les années précédentes, le réseau nécessite une remise en état afin de garantir à la population un minimum de sécurité en cas de sinistre.

Afin de répondre à cette obligation, le Maire a rencontré deux sociétés :

- SOGEDO, qui propose un contrat de maintenance sur l'ensemble du parc existant pour 56,30 € HT / hydrant et la réalisation de prestations particulières sur devis.
- SMMI, qui propose dans un 1^{er} temps de remettre en état les hydrants qui peuvent l'être sans nécessiter trop de travaux pour la somme de 4 676, 36 € TTC et d'assurer la maintenance des hydrants remis en état pour 38 € HT/ hydrant. L'objectif étant à terme d'avoir un parc en état de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir la société SMMI pour :

- La réhabilitation des poteaux incendies sous coffre en poteaux à prises apparentes pour 908,96 € TTC.
- La réparation et la mise en conformité de poteaux sur lesquels il faut remplacer des joints et clapets pour 2 320,24 € TTC.
- La visibilité, protection et identification de poteaux pour 1 447,16 € TTC.
- La maintenance annuelle des bouches et poteaux incendies actuellement en état de fonctionnement ou qui le deviendront sur la durée de la convention, pour un montant de 38 € HT/ par hydrant. Il est précisé que la facturation pour les trois années de la convention se fera selon la quantité d'hydrants vérifiés.

Occupation du Domaine Public 2009

Il semble qu'une erreur se soit glissée dans la rédaction de la délibération du 15 avril 2008 portant sur l'occupation du domaine public. En effet, il avait été proposé au vote des membres du Conseil une modification des tarifs et non, en plus, une modification des surfaces comme le laisse présumer la délibération existante.

Le tableau qu'il convient donc de retenir est le suivant :

Tranche	Surface	Tarifs pratiqués en 2007	Tarifs Proposés pour 2008
1	de 0 à 3 m ²	22.05	25
2	supérieur à 3 et jusqu'à 6 m ² inclus	110	125
3	supérieur à 6 et jusqu'à 10 m ² inclus	260	295
4	supérieur à 10 et jusqu'à 20 m ² inclus	450	510
5	supérieur à 20 et jusqu'à 30 m ² inclus	700	765
6	supérieur à 30 et jusqu'à 60 m ² inclus	900	1 020
7	Supérieur à 60m ²	1 200	1 360

Les commerçants qui se sont déjà acquittés de leur taxe seront remboursés du trop perçu.

Accord unanime.

Acquisition d'un véhicule pour le service de la voirie.

Le Maire expose aux membres du Conseil la nécessité de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule qui sera utilisé par le responsable de la voirie, la fourgonnette Citroën restant affectée au garde-champêtre.

L'opportunité s'est présentée de faire l'acquisition du pick-up Nissan 4x4, 80.000 km, de M. Gil Audibert, en parfait état de fonctionnement, pour un prix intéressant, soit la somme de 10.000 €. Ce véhicule d'occasion ne fera pas l'objet d'amortissement.

Accord unanime.

Etude SEDEL(Services Energétiques Durables en Luberon).

Le Parc naturel régional du Luberon a mené en 2008 l'étude SEDEL qui a abouti à la création d'un Conseil en Energie Partagé. C'est un programme qui vise à mettre à disposition des communes volontaires un technicien spécialisé afin de remplir un certain nombre de missions axées sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables. Ce programme sera financé par des aides régionales (ADEME et Région) et une cotisation d'adhésion des communes sur la base de 1€/ habitant sur l'année 2009.

Après avoir discuté de l'opportunité d'adhérer à ce nouveau service, il a été convenu qu'il sera fait appel à M. Matthieu Camps, technicien spécialisé du PNRL, pour faire une présentation plus détaillée, la commune s'engageant de façon ferme pour une période de 4 ans. Ce point est donc reporté à une date ultérieure.

Questions diverses.

a) Platanes Boulevard du Sud

Le Maire fait part de la pétition qui lui a été transmise par des administrés réunissant à ce jour 163 signatures et qui déplore la décision de l'Architecte des Bâtiments de France, opposé à toute réduction des charpentières des platanes du boulevard du Sud.

Il propose aux Conseillers de soutenir la pétition et de saisir la Commission départementale des Sites afin que celle-ci :

- autorise, au vu des arguments avancés par une partie de la population et du soutien du Conseil, l'étépage des platanes bordant le boulevard du Sud ainsi que d'autres sites du village ;
- fixe les modalités d'entretien de l'ensemble des platanes de la commune, hormis ceux de l'Etang pour lesquels le choix a été fait par le passé.

POUR le soutien à la pétition : 14 + 3 pouvoirs = 17

CONTRE le soutien à la pétition : 1 = Laëtitia POIDRAS

POUR saisir la Commission départementale des sites: unanimité

b) Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie

Le Maire informe qu'à compter du 02 février le secrétariat sera fermé au public les mercredi et jeudi après-midi et non plus les mardi et mercredi après-midi.

Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité un huis clos pour raison de confidentialité et décide de ne pas préempter les parcelles suivantes :

- ◇ Section G n° 396 et G 397 appartenant à M. HOEHLE P. et Mme SCHENK U.
- ◇ Section G n° 1184 appartenant à M. LEFEVRE C. et Mme MORLET B.

La séance est levée à 00h25.